

40 Discussion sur l'admission des candidats.

50 Examen des travaux des membres de l'École.

60 Questions intéressant l'École.

140 — Le président fait délibérer sur toutes les propositions qui sont faites dans les assemblées et il prononce les résolutions après avoir pris les avis de tous ceux qui sont présents, selon l'ordre de leur séance, commençant par celui qui est assis à sa main droite, et il opine le dernier.

150—L'on ne peut rien résoudre dans les assemblées si elles ne sont composées de dix membres de l'École, pour le moins, et d'un des trois officiers.

160—Ceux qui ne sont pas de l'École ne